

Image not found or type unknown



Locataire desirant installer un poele a bois

Par **ogcsteph**, le **30/09/2009** à **21:04**

Bonjour,rnrnje suis locataire d une maison individuelle et souhaiterai installer un poele a bois.rnle proprietaite peut il refuser ? suis je oblige de le prevenir ?rnmernsteph

Par **Tisuisse**, le **04/10/2009** à **22:48**

Bonjour,rnrnSi rien ne l'interdit dans votre bail, c'est que c'est autorisé implicitement.rnCependant, si la cheminée n'a pas servi depuis longtemps, faites-la ramoner et vérifiez qu'il n'y a pas de faille dans le conduit. Au moindre doute, demandez à un chauffagiste de vous installer un conduit qui montera du poêle jusqu'à l'air libre.